

QUESTIONNAIRE D'ÉLIGIBILITÉ

DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL UN CHEZ SOI D'ABORD JEUNES

A envoyer à l'adresse suivante : admission.act.ucsd@gmail.com

CRITERES D'ELIGIBILITE

Un Non coché aux questions suivantes signifie que la personne n'est pas éligible

- âgée entre 18 et 22 ans¹ **Oui Non**
- personne isolée sans enfant à charge ou attendu au moment de la demande d'entrée. **Oui Non**
- étant en situation régulière (titre de séjour en cours de validité) **Oui Non**
Les demandeurs d'asile ne sont pas éligibles
- Être sans domicile fixe ou en logement précaire **Oui Non**
ou en « risque élevé » de l'être, tels que définis ci-dessous :

- Être « sans domicile fixe » ou en « logement précaire » regroupe les lieux d'hébergement d'urgence, les hôtels, les habitats de fortune (caravane...) et les endroits publics ou privés dont un être humain ne se sert pas d'habitude pour dormir régulièrement (par exemple, à l'extérieur, dans la rue, dans les parcs ou sur la plage, dans des entrées d'immeubles, dans des véhicules stationnés, des squats ou des garages).
- Etre en situation de « Risque élevé » : Le risque élevé d'être sans domicile fixe concerne les personnes sortantes d'une institution (ASE, incarcération, ...) ou en perte de leur hébergement actuel (expulsion, ...) sans aucune possibilité de trouver à la sortie un hébergement/logement stable. Il doit être justifié via une note sociale.

- Éligible à un régime de protection sociale **Oui Non**
les droits sont ouverts ou non mais la personne a des droits potentiels
- Ayant déclaré désirer un logement **Oui Non**

¹ Dans le cadre de l'évaluation, la personne doit avoir maximum 25 ans fin 2022. L'orientation concerne les personnes âgées de 18 à 22 ans révolus.

- Ayant accepté le principe d'un accompagnement intensif **Oui Non**
- Ayant accepté de participer à l'évaluation du dispositif **Oui Non**

CRITÈRES DE NON ÉLIGIBILITÉ

Un Oui coché aux questions suivantes signifie que le patient n'est pas éligible

- Avoir des troubles neuro-développementaux sévères (hors trouble schizophrénique) et/ou trouble grave de la personnalité **Oui Non**
- En fugue d'une hospitalisation sans consentement **Oui Non**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- La personne est-elle sous mesure de protection : **Oui Non**
- Si oui, de quel type :
- Nom et contact de son représentant légal :
-

CRITÈRES DE « BESOINS SANITAIRES ET SOCIAUX ÉLEVÉS »

- Une attestation médicale des symptômes ou le diagnostic s'il a déjà été établi, doit **être établi et joint à ce dossier par un médecin** sur la base du DSM 5 ou de la CIM-10 (avant 2022/CIM-1). Pathologie ou symptômes relevant du groupe diagnostique « **troubles psychotiques** ».

L'expérimentation s'adresse aux personnes qui ont des critères de gravité supplémentaires tels que définis ci-dessous, justifiant une prise en charge « intensive » telle que proposée par l'équipe d'intervention.

Si le score MCAS est inférieur ou égal à 62, alors la personne est éligible à l'étude

- Score MCAS :

(Une version du MCAS qui est un outil standardisé permettant d'évaluer le «fonctionnement social» de l'individu figure à la fin de ce questionnaire)

Ce score est-il inférieur ou égal à 62 ? **Oui Non**

ÉCHELLE DE CAPACITÉ DE COMMUNAUTÉ (MCAS)

1. Santé Physique

Dans quelle mesure le fonctionnement de la personne est-il affecté par son état de santé physique?

- 1 - Incapacité physique très sévère (problème médical majeur qui empêche la personne de participer à la plupart des activités quotidiennes)
- 2 - Incapacité physique prononcée (problème médical majeur qui affecte la plupart des activités la personne, p. ex. une sclérose en plaques qui requiert l'usage d'une marchette)

- 3 - Incapacité physique modérée (problème médical qui affecte dans une certaine mesure les activités la personne, p. ex. des crises d'épilepsie non contrôlées)
- 4 - Incapacité physique légère (p. ex. crises d'épilepsie contrôlées ou abcès dentaire récent)
- 5 - Aucune incapacité physique

2. Fonctionnement intellectuel

Quel est le niveau de fonctionnement intellectuel général de la personne?

- 1 - Fonctionnement intellectuel extrêmement faible (incapable de lire et d'écrire)
- 2 - Fonctionnement intellectuel assez faible (déficience mentale légère ou problèmes d'alphabétisme ou déficits d'orientation majeurs)
- 3 - Fonctionnement intellectuel faible (fonctionnement intellectuel limite; pensée conceptuelle très limitée; 2 déficits d'orientation ou plus)
- 4 - Fonctionnement intellectuel légèrement sous la normale (QI moyen faible; légers déficits d'orientation)
- 5 - Fonctionnement intellectuel normal ou au-dessus de la normale (bien orienté, avec des habiletés cognitives démontrées en entrevue)

3. Processus de la pensée

Quel est le degré de perturbation du processus de la pensée de la personne se manifestant par des symptômes tels que des hallucinations, des délires, un discours digressif, un relâchement net des associations, une perturbation du temps de réponse, de l'ambivalence, de l'incohérence, etc.?

- 1 - Processus de la pensée extrêmement perturbé (salade de mots ou incapacité à se concentrer sur quoi que ce soit sauf des idées psychotiques)
- 2 - Processus de la pensée nettement perturbé (propos difficiles à suivre ou obsession d'idées psychotiques)
- 3 - Processus de la pensée moyennement perturbé (hallucinations, délires ou désorganisation qui affectent son fonctionnement une partie du temps)
- 4 - Processus de la pensée légèrement perturbé (hallucinations bénignes ou pensée désorganisée ou pensée délirante occasionnelle)
- 5 - Processus de la pensée normal non perturbé

4. Perturbation de l'humeur

Quel est le degré de perturbation de l'humeur de la personne se manifestant par des symptômes tels qu'une étendue trop limitée de l'humeur, des sautes d'humeur extrêmes, la dépression, la rage, la manie, etc.?

- 1 - Humeur extrêmement perturbée (abattement, ou manie ou rage incontrôlées)
- 2 - Humeur nettement perturbée (manie ou irritabilité marquée ou dépression grave)

- 3 - Humeur moyennement perturbée (dépression modérée ou affect nettement émoussé ou irritabilité importante ou idéation suicidaire passive)
- 4 - Humeur légèrement perturbée (dépression légère ou affect légèrement émoussé ou irritabilité légère)
- 5 - Humeur normale

5. Réaction au stress et à l'anxiété

Dans quelle mesure la personne est-elle affectée par ses réactions inappropriées ou dysfonctionnelles au stress ou par son anxiété?

- 1 - Réaction extrêmement inadéquate (réactivité extrême aux agents stressants, allant du passage à l'acte à la paralysie, ayant pour conséquence une incapacité à s'adapter)
- 2 - Réaction nettement inadéquate (réactivité marquée; résolution de problèmes très limitée en réponse au stress; besoin d'un haut niveau de soutien et d'intervention de la part des autres; attaques de panique quotidiennes ou anxiété grave)
- 3 - Réaction moyennement inadéquate (réagit moyennement au stress; a besoin d'assistance pour y faire face)
- 4 - Réaction légèrement inadéquate (réagit un peu au stress, à quelques habiletés d'adaptation, répond à une intervention limitée)
- 5 - Réaction normale

6. Capacité à gérer son argent

Dans quelle mesure la personne réussit-elle à gérer son argent et à contrôler ses dépenses?

- 1- Ne gère presque jamais son argent adéquatement (ne gère que son argent de poche)
- 2- Gère rarement son argent adéquatement (ne gère que l'argent qui lui est donné quotidiennement)
- 3 - Gère parfois son argent adéquatement (peut acheter de la nourriture, des cigarettes et gérer correctement cet argent; ou gère son argent seul, mais avec difficulté)
- 4- Gère son argent adéquatement une bonne partie du temps (se débrouille mieux qu'au niveau 3 : paie son loyer, son traitement ou d'autres factures seul, ou gère toutes ses factures mensuelles avec assistance)
- 5 - Gère presque toujours son argent adéquatement (généralement indépendant quant à la gestion de son argent)

7. Autonomie dans la vie quotidienne

Dans quelle mesure la personne fonctionne-t-elle de façon autonome dans la vie quotidienne? AVQ = activités de la vie quotidienne

- 1- Ne fonctionne presque jamais de façon autonome (AVQ minimales ou nulles, même avec des interventions répétées de la part du personnel)
- 2- Fonctionne rarement de façon autonome (ne réalise que quelques AVQ, même en la présence d'incitations et d'instructions)
- 3- Fonctionne parfois de façon autonome (a besoin d'incitations constantes, mais réalise généralement la plupart des AVQ)
- 4 - Fonctionne souvent de façon autonome (peut avoir besoin d'incitations de temps en temps ou éprouve des difficultés dans l'un des domaines des AVQ)
- 5- Fonctionne presque toujours de façon autonome

8. Acceptation de la maladie

Dans quelle mesure la personne accepte-t-elle (plutôt que de nier) sa maladie psychiatrique?

- 1- N'accepte presque jamais sa maladie (nie catégoriquement sa maladie et son besoin de traitement)

- 2- Accepte rarement sa maladie (comprend constamment de travers sa maladie ou ses symptômes)
- 3 - Accepte parfois sa maladie (un certain déni est évident dans sa façon d'attribuer ses problèmes à des facteurs externes ou d'en minimiser le sérieux ou de nier des symptômes précis)
- 4 - Accepte sa maladie une bonne partie du temps (reconnait une bonne partie du temps qu'il a une maladie ou des symptômes précis, ou les deux)
- 5 - Accepte presque toujours sa maladie (identifie systématiquement sa maladie et ses symptômes)

9. Acceptabilité sociale

En général, comment les gens réagissent-ils à la personne?

- 1- Réactions très négatives (suscite constamment une réaction d'évitement de la part des autres)
- 2- Réactions assez négatives (sa présentation suscite une certaine réaction négative de la part des autres)
- 3- Réactions mixtes, légèrement négatives ou légèrement positives
- 4- Réactions assez positives (présentation un peu déficiente, mais le client peut se conduire en public sans attirer l'attention de façon négative)
- 5- Réactions très positives (aucune apparence de maladie mentale ni d'incapacité)

10. Intérêt social

À quelle fréquence la personne engage-t-elle des contacts sociaux ou répond-elle à des contacts engagés par d'autres?

- 1- Très rarement (ne participe presque jamais à des activités sociales; évite généralement les situations à caractère social auxquelles elle pourrait prendre part)
- 2- Assez rarement (réponse limitée à des invitations ou à des occasions de prendre part à des interactions sociales; ne participe pas à des sorties récréatives; p. ex. la personne a une interaction passive avec les autres pendant qu'il fume)
- 3- Occasionnellement (prend parfois l'initiative de participer à des activités sociales et d'y répondre; p. ex. participe à des sorties organisées par le personnel dans le cadre du programme; se tient peut-être à l'écart des autres dans une certaine mesure)
- 4- Assez souvent (répond constamment et prend de temps en temps l'initiative; p. ex. a quelques contacts sociaux à l'extérieur des activités organisées par le personnel)
- 5- Très souvent (prend l'initiative de participer à des interactions sociales et y répond de façon continue; p. ex. maintient activement des activités sociales à l'extérieur du foyer)

11. Efficacité sociale

Quel est le degré d'efficacité de la personne dans ses interactions avec les autres?

- 1- Très inefficace (presque aucune aptitude sociale; réponse déplacée aux messages non verbaux de la vie en société)
- 2 - Inefficace (utilise des aptitudes sociales minimales; ne peut prendre part aux concessions mutuelles qui font partie des conversations ayant un objectif ou des conversations sociales; réponse limitée aux messages non verbaux de la vie en société)
- 3 - Variable ou douteux (aptitudes sociales marginales et pas toujours appropriées)
- 4 - Efficace (généralement en mesure de mener des interactions sociales, avec déficits mineurs; peut généralement prendre part à des conversations impliquant des concessions mutuelles, avec perturbations mineures seulement)
- 5 - Très efficace (aptitudes sociales dans les limites normales)

12. Réseau social

Quelle est l'étendue du réseau de soutien social de la personne?

- 1- Réseau très limité (personne)
- 2- Réseau limité (membre de sa famille ou intervenant)
- 3- Réseau moyennement étendu (membre de sa famille et ami ou groupe de socialisation ou intervenant médicosocial d'une équipe)
- 4- Réseau étendu (membre de sa famille et ami ou groupe de socialisation et intervenant médicosocial d'une équipe)
- 5- Réseau très étendu (la plupart des personnes mentionnées plus haut ainsi que des amis intimes ou un conjoint ou conjointe avec lequel la personne partage une certaine intimité)

13. Activités significatives

À quelle fréquence la personne participe-t-elle à des activités significatives qui lui apportent satisfaction? (Estimer la perception du participant)

- 1- Ne participe presque jamais (ne fait rien sauf répondre à ses besoins essentiels)
- 2- Participe rarement (s'implique peut-être dans quelques activités passives, avec peu d'enthousiasme)
- 3- Participe parfois (réalise des activités passives comme écouter de la musique ou regarder la télé avec un certain enthousiasme; lors du programme de jour, ne s'implique que de façon passive ou saute des réunions de groupe)
- 4 - Participe souvent (réalise avec les autres quelques activités constructives qu'il considère comme ayant un sens; implication active lors du programme de jour, qui peut inclure un travail protégé à temps partiel dans le cadre du programme de jour)
- 5 - Participe presque toujours (s'implique constamment dans une activité interactive comme le travail, les études ou du bénévolat à l'extérieur d'un contexte psychiatrique protégé)

14. Adhésion au traitement pharmacologique

À quelle fréquence la personne adhère-t-elle au traitement pharmacologique 1-

- N'adhère presque jamais (adhésion forcée pour toute médication)
- 2 - Adhère rarement (ne prend pas son traitement de façon indépendante; le personnel surveille directement l'auto-administration de tous ses médicaments)
- 3 - Adhère parfois (prend son traitement seul, mais saute souvent des prises ou a périodiquement besoin de vérifications, de surveillance ou d'aide pour ce qui est de mettre ses médicaments dans sa valise [ou les deux])
- 4 - Adhère habituellement (prend son traitement parfaitement quand on l'incite à le faire, ou le prend seul mais saute une prise à l'occasion)
- 5 - Adhère presque toujours (prend son traitement de façon entièrement indépendante et fidèle)

Ne s'applique pas

15. Collaboration avec les intervenants et professionnels

À quelle fréquence la personne collabore-t-elle avec les intervenants et professionnels, par exemple en respectant ses rendez-vous, en adhérant à des plans de traitement et en répondant à des demandes raisonnables?

- 1 - Ne collabore presque jamais (ne coopère pas du tout aux plans de traitement et ne va pas à ses rendez-vous)
- 2 - Collabore rarement (ne se soumet pas au traitement; ne suit pas son horaire quotidien, mais va peut-être à quelques rendez-vous)
- 3 - Collabore parfois (suit son horaire quotidien ou d'autres activités de traitement une partie du temps; s'implique minimalement dans la planification du traitement)
- 4 - Collabore habituellement (va généralement à ses rendez-vous médicaux et assiste aux programmes de jour aux jours prévus; s'implique dans la planification du traitement)

- 5 - Collabore presque toujours (manque rarement un rendez-vous ou une activité prévue, s'implique activement dans la planification du traitement et la détermination de buts à atteindre)

Ne s'applique pas

16. Abus d'alcool et/ou de drogues

À quelle fréquence la personne abuse-t-elle de drogues ou d'alcool?

- 1 - Abuse fréquemment (dépendance aux drogues ou à l'alcool; abus quotidien d'alcool ou de drogues qui perturbe gravement son fonctionnement; incapacité à fonctionner dans la communauté à cause de son abus d'alcool ou de drogues)
- 2 - Abuse souvent (usage récurrent d'alcool ou abus récurrent de drogues avec impact important sur son fonctionnement)
- 3 - Abuse parfois (usage d'alcool ou abus de drogues dans une certaine mesure avec un certain impact sur son fonctionnement)
- 4 - Abuse rarement (usage occasionnel d'alcool ou abus occasionnel de drogues sans perturbation du fonctionnement)
- 5 - N'abuse presque jamais (abstinence; aucun usage d'alcool ni de drogues au cours de la période d'évaluation)

17. Contrôle des impulsions

À quelle fréquence la personne manifeste-t-elle des épisodes de passages à l'acte extrêmes?

- 1 - Passages à l'acte fréquents (passages à l'acte fréquents ou graves ou les deux, p. ex. comportements qui pourraient mener à des accusations au criminel)
- 2 - Passages à l'acte assez fréquents (actes impulsifs assez fréquents ou d'une gravité modérée, ou les deux)
- 3 - Passages à l'acte occasionnels (certains passages à l'acte; gravité modérée; au moins un épisode de comportement dangereux ou menaçant)
- 4 - Passages à l'acte rares (peut-être une ou deux défaillances quant au contrôle des impulsions; passage à l'acte mineur, tel qu'un comportement cherchant à attirer l'attention qui n'est ni menaçant, ni dangereux)
- 5 - Presque jamais de passages à l'acte (aucun incident digne de mention)